



Demande de contribution financière en plus d'une pension

Par **shanika**, le **21/07/2010** à **16:13**

Bonjour,

Je suis séparée du père de mes enfants depuis un peu plus de deux ans. Un jugement a été prononcé par la suite. La garde est pour moi et le père a le droit de visite et d'hébergement tous les quinze jours. Pour les vacances, il conviendrait de décider entre nous pour cela. En cas de désaccord, le principe de base même d'un jugement est effectif (la moitié des vacances). Une pension alimentaire de deux cent euro pour les deux enfants est versée chaque premier du mois par le père. Donc ma question est que le père ayant décidé de ne pas prendre les enfants tout un mois, je lui demande en contrepartie, une contribution de deux cent euro supplémentaires à la pension pour pouvoir sortir mes enfants. N'étant pas à l'école, je dois leur donner des occupations et tout a un coût. Le père à ce jour ne veut ni l'une, ni l'autre solutions et ne cherche que son avantage. Je précise qu'il veut prendre les enfants du 30 juillet au 6 août seulement. Ais-je le droit de lui demander cette contribution supplémentaire? Sans cela, je ne pourrais pas sortir mes enfants, je vit seule et suis en campagne, il m'est difficile de subvenir à tous nos besoins mais j'y arrive. La seule chose reste que si le père ne les prend pas tout le mois, je n'aurais pas le budget nécessaire pour les divertir sans cette contribution pécuniaire.

Par **chris_idv**, le **21/07/2010** à **22:14**

Bonjour,

Vous pouvez demander au juge aux affaires familiales une modification du montant de la pension alimentaire pour la période additionnelle où vous vous occuperez de vos enfants.

A mon avis vous n'obtiendrez pas ce que vous demandez sur la base de l'argumentation que vous avancez car il est possible d'occuper 2 enfants pendant 15 jours sans avoir pour cela à dépenser 200€.

Cordialement,

Par **Marion2**, le **21/07/2010** à **23:39**

Bonsoir chris,

[citation]*il est possible d'occuper 2 enfants pendant 15 jours sans avoir pour cela à dépenser 200*[/citation]

Tout dépend de l'âge des enfants et si la maman travaille ou non .

Si cette dame veut inscrire ses enfants dans un camp (ou même dans un centre aéré)... les 200€ pour 15 jours seront très vite engloutis...

Si les enfants sont des ados, n'en parlons même pas. La moindre sortie en piscine (7€ dans ma ville) la moindre sortie au cinéma... vous connaissez les prix.

La maman habite la campagne, le transport en plus...

Je ne trouve pas que la demande de 200€ soit exagérée.